

A

(N° 184.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 JUIN 1840.

RAPPORT *fait par M. MILCAMPS, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur ARNTZ.*

NATURALISATION ORDINAIRE.

MESSIEURS,

Le sieur Égide-Rodolphe-Nicolas Arntz, par requête du 23 décembre 1838, demande la naturalisation ordinaire.

Il expose qu'il est né à Clèves, dans les provinces rhénanes de la Prusse, le 1^{er} septembre 1812; qu'il est arrivé en Belgique au mois d'octobre 1833; qu'il a d'abord résidé dans la commune de Gennep (province du Limbourg); qu'au mois de mai 1834, il s'est rendu à Liège pour compléter l'étude du droit, à laquelle il avait déjà consacré trois années dans différentes universités d'Allemagne; que le diplôme de docteur en droit lui a été conféré par l'université de Liège, le 13 juin 1835; qu'il a exercé devant la cour d'appel de cette ville la profession d'avocat, pendant trois ans; que, par arrêté royal du 31 juillet 1836, il a été autorisé à établir son domicile en Belgique, pour y jouir de tous les droits civils; que, le 27 octobre même année, il a transféré son domicile à Liège.

Il résulte des renseignements fournis par les autorités civiles et judiciaires que l'exposé de la demande est exact, que le pétitionnaire fait profession des opinions démocratiques de la jeunesse allemande, et que des manifestations faites dans leur sens l'ont compromis dans son pays natal et ont amené son expatriation; que depuis qu'il habite la Belgique il a toujours tenu une conduite irréprochable, qu'il est un des professeurs distingués de l'université de Bruxelles: elles estiment qu'il est digne d'obtenir la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,
MILCAMPS.

Le président,
DU BUS aîné.